

CH_VB 94.017 vom 4. Mai 1994

Bundesverwaltung, 1994-05-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_94.017

FR: CH_VB 94.017 du 4 mai 1994

IT: CH_VB 94.017 del 4 maggio 1994

Erwägungen

E. 7

Landwirtschaftsbericht eingeleitete neue Agrarpolitik und das Gatt lassen weitere Einkommenseinbussen befürchten. Das Ziel, die Landwirtschaft konkurrenzfähiger zu machen, ist für viele Bauern nicht mehr glaubhaft Eine Grosszahl bäuerlicher Familienbetriebe bangt um ihre Zukunft. Ein drohender Verlust von Haus und Hof kann von vielen Bauernfamilien nur noch durch Entbehrungen, die mit der Situation in keiner anderen Berufsgruppe vergleichbar sind, und durch erhöhten Arbeitseinsatz verhindert werden. Ich erinnere daran: Niemand kann im Hochlohn- und Hochpreisland Schweiz wirtschaftlich mit einem Einkommen auf Welt- oder Europeaniveau überleben. Von höchster Warte werden den Bauern für nichterfüllte Preisforderungen und gesenkte Produktpreise Ausgleich über zusätzliche Direktzahlungen versprochen. Angesichts der leeren Bundeskassen werden, ja können diese Zahlungen nie im erforderlichen Ausmass fliessen, was die Buchhaltungsergebnisse der letzten zwei Jahre eindeutig beweisen. Ich frage den Bundesrat an: Was hat die Milchpreissenkung vom letzten Herbst um 10 Rappen pro Kilogramm dem Bundeshaushalt, was den Konsumenten gebracht? Der Konsument wird im Ausgabenbudget für die Nahrungsmittel nicht spürbar entlastet, abgesehen davon, dass dieser Anteil in den letzten Jahren ohnehin um mehr als die Hälfte gesunken ist Dem Bundeshaushalt brachte die Milchpreissenkung zusätzliche, namhafte Aufwendungen. Die Produzenten wurden verärgert, und von einem Mehrabsatz an Milch und Milchprodukten konnte weder im Inland noch im Ausland die Rede sein. Eine in Aussicht gestellte weitere Milchpreissenkung muss deshalb mit all ihren Auswirkungen sehr wohl überlegt werden. Der Preisabschlag hat innerhalb der verbandlichen Unternehmen im Milchsektor eine Krisensituation bewirkt Von den Milch- und Milchprodukteabnehmern wurden Konzessionen bis zum Gehnichtmehr verlangt Dies führte zu einem Verdrängungswettbewerb von noch niedagewesenem Ausmass. Bis vor kurzer Zeit wurden diese Verbände hier in diesem Saal als finanziell starke Gebilde mit grosser Lobby dargestellt Tatsache ist, dass sich mehrere Verbände und Unternehmungen in einer Krise befinden. Dass diese Situation noch nicht in grossem Ausmass zutage getreten ist, hängt mit den vielen Kunstgriffen zusammen, die dort täglich gemacht werden und kurzfristig noch funktionieren. Was aber geschieht, wenn die Fremdfinanzierung verbandlicher Unternehmen an Grenzen stösst? Dies ist jetzt schon bei einigen Unternehmen der Fall. Was, wenn der Preiszerfall bei der Milch und bei den Milchprodukten weiter anhält? Ich erinnere daran: Auch im Milchsektor sind weitere Arbeitsplätze gefährdet. Die von Behörden gemachten und vom Staat erzwungenen Deregulierungen zeigen langsam ihre Auswirkungen. Unsere Strukturen werden arg erschüttert. Es stellt sich die berechtigte Frage, ob wir es inskünftig noch vermögen, Milchpolitik zu betreiben, oder ob wir unsere Milchproduzenten hilflos in die Arme eines anonymen Marktes treiben müssen. So weit darf es nicht kommen. «Neuregulierung statt Deregulierung» muss deshalb die Devise sein. In diesem Zusammen-

Gestion du Conseil fédéral 760 N 1er juin 1994 hang muss sicher der Käse-/Butterplan überprüft werden. Auch stellt sich die Frage, ob nicht vermehrt Milch aus der Käseproduktion den Molkereibetrieben zuzuführen wäre, um mit bestehenden Anlagen Exportprodukte zu produzieren, mit denen sich höhere Rohstoffpreisabdeckungen realisieren lassen. Würde das zutreffen, so könnten die Betriebe besser ausgelastet werden, der Preiszerfall im Inland würde entschärft, und es könnten Mittel erwirtschaftet werden, um die inländische Molkereiindustrie im benötigten Ausmass am Leben zu erhalten und - ich unterstreiche das - um die Milchrechnung zu entlasten. Solche Gedanken müssten meines Erachtens in der anvisierten neuen Milchmarktordnung berücksichtigt werden. Dieser neuen Milchmarktordnung, welche jetzt Gegenstand grosser Diskussionen ist und in drei bis vier Jahren in Kraft gesetzt werden soll, kommt zentrale Bedeutung zu. Ich erinnere Sie daran: Ein Drittel des bäuerlichen Einkommens kommt von der Milch, und das ist im Grasland Schweiz auch weiterhin so zu erhalten. Deshalb kommt der Milchwirtschaft beim Erhalt des bäuerlichen Einkommens erste Priorität zu. Die Milchproduktionsindustrie muss deshalb gestärkt werden, bestehende Marktanteile müssen erhalten und ausgebaut werden. Falsch wäre deshalb meines Erachtens die Aufhebung des garantierten Milchgrundpreises und die Aufhebung der Ablieferungs- und Übernahmepflicht. Die Nachteile solcher Massnahmen würden die Vorteile bei weitem überwiegen. Es käme zu sehr unterschiedlichen Milchpreisen in abgelegenen Regionen; bei kleineren Mengen würde ein sehr schlechter Preis realisiert, was zur Aufgabe der Milchproduktion in solchen Gebieten führen würde. Das wären Zustände wie vor hundert Jahren. Ich frage Sie, Herr Bundesrat, wie steht es dann mit unserer so vielgepriesenen flächendeckenden Landwirtschaft? Darf es das Ziel eines Bundesrates sein, den Grundgedanken der dezentralen Besiedelung unseres Landes aufzugeben? Eindrücklich ersuche ich Sie, sich voll für die Anliegen einer kleinen Berufsgruppe unseres Landes einzusetzen; eine Vernachlässigung dieses Auftrages könnte sich schon mittelfristig verhängnisvoll auswirken. Der starke Rückgang an unseren landwirtschaftlichen Schülern ist ein Alarmzeichen; viele Bauern sind nach wie vor verunsichert. Helfen Sie mit, dass unsere junge Bauerngeneration wieder mit Zuversicht nach vorne blicken kann! In diesem Zusammenhang gilt es auch, in den nächsten Monaten gegenüber unserem Berufsstand zugesicherte Versprechen punkto Gatt einzulösen. Gerne erwarte ich, dass wir uns alle, insbesondere auch das EVD mit seinem Vorsteher, für den Erhalt einer gesunden und leistungsfähigen schweizerischen Landwirtschaft einsetzen und uns nicht von gewissen Zeitströmungen täuschen lassen. Insbesondere gilt es, bei Gesetzen und Erlassen darauf zu achten, dass unsere einheimische Produktion nicht durch immer noch mehr Auflagen und Vorschriften gegenüber dem Ausland benachteiligt wird. Herr Bundesrat, ich danke Ihnen für die Zusicherung dieses Auftrages. Cavadini Adriano (R, TI): Il y a une année le Conseil fédéral admettait que certaines conditions-cadres suisses s'étaient détériorées par rapport à l'étranger. Il jugeait nécessaire une action vigoureuse à l'intérieur de notre pays. Entre temps, on a pris certaines décisions (l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, Swisslex); d'autres propositions importantes sont en consultation et en préparation. Toutefois, l'élan initial s'est un peu estompé. A la page 15 du rapport de gestion (première partie), on dit que des modifications législatives sont à l'étude ou en préparation dans les secteurs de l'infrastructure, des affaires sociales, de l'agriculture et des finances et qu'un rapport sera présenté encore en 1994 sur la politique de revitalisation en Suisse. On a toutefois l'impression que l'on a perdu la vue d'ensemble du problème et la volonté d'agir vite. On est, il est vrai, préoccupé par le chômage, qui est le résultat d'une situation

structu- relle encore difficile. On dépense des milliards pour les chô- meurs, mais on fait très peu pour essayer d'éliminer les causes du chômage, pour essayer de faciliter et de stimuler dans no- tre pays des activités créatrices de richesses. On a l'impres- sion que les départements s'occupent de ce problème avec une intensité très différente et que même à l'intérieur de l'admi- nistration, on n'a pas encore compris qu'il faut faciliter la tâche des entreprises en simplifiant les lois, les ordonnances et les procédures qui les intéressent. Il faudrait aussi bloquer certai- nes évolutions négatives qui se manifestent entre la Suisse et l'étranger, par exemple en lui permettant de redevenir attrac- tive pour les sociétés holdings qui vont presque toutes en Hol- lande ou au Luxembourg. En conclusion, j'aimerais poser trois questions: le départe- ment concerné et le Conseil fédéral ne devraient-ils pas es- sayer de reprendre l'élan initial dans ce domaine et agir avec plus de détermination et de rapidité en fixant, par exemple, un calendrier précis des mesures qui sont encore envisagées? Le Département fédéral de l'économie publique ne devrait-il pas assumer encore plus un rôle de leader pour stimuler aussi les autres départements à agir dans leur secteur et pour coordonner encore mieux l'action ayant pour but la revitalisation de l'économie? Dans certains domaines: lafiscalité, la promotion des investis- sements en Suisse, la stimulation du capital risque, l'accéléra- tion et la simplification des procédures, le moment n'est-il pas enfin venu de montrer une attitude plus positive et constructive avec, par exemple, un programme à réaliser par étapes qui tienne compte de la situation financière difficile de la Confédé- ration? Kühne Josef (C, SG): Ich spreche zum Kapitel «Welthandels- fragen (Gatt)» auf Seite 250. Offenbar ist der Bundesrat rundum glücklich über den Abschluss des Gatt-Abkommens. Seine Zufriedenheit lässt sich in und zwischen den Zeilen sehr leicht ablesen: «Der Abschluss der Uruguay-Runde bedeutet ein klares und positives Signal für die Wirtschaftsakteure in schwierigen konjunkturellen Zeiten. Die Verhandlungsresul- tate bieten der Wirtschaft Wachstumsmöglichkeiten, indem dem Handelssystem generell eine neue Dynamik vermittelt wird. Die Resultate der Uruguay-Runde bringen der schweize- rischen Wirtschaft substantielle Vorteile. Alle Bereiche der Wirt- schaft werden Anpassungen erfahren.» Dann kommen ge- wisse Einschränkungen: «Diese werden am ausgeprägtesten im Landwirtschaftsbereich ausfallen. Die Umsetzung der Re- formmassnahmen für die Landwirtschaft, welche im 7. Land- wirtschaftsbericht festgehalten sind, werden nun im Rahmen der durch die Gatt-Verhandlungen festgelegten Parameter vollzogen werden können.» Diese Aussagen zeigen, dass der Bundesrat die Gatt-Proble- matik zu optimistisch einschätzt Wiederholt hat der Bundesrat erklärt, dass die Gatt-Beschlüsse die Landwirtschaft vor grosse Herausforderungen stellen, die aber insgesamt trag- bar sein sollen. Im erläuternden Bericht 1 zur Darstellung der Ergebnisse ist die Feststellung zu finden, die Stützungs- und Exportdisziplinen verstärkten sich weltweit und verbesserten die Konkurrenzlage zugunsten der schweizerischen Agrarpro- duzenten und -exporteure. Wir stellen nun aber das Gegenteil fest: Verschiedene Länder verstärken die Anstrengungen im Bereich der Green-Box- Massnahmen, insbesondere die staatlichen Mittel und Mass- nahmen zur Absatzförderung. Ganz speziell stellen wir das auf dem italienischen Markt fest; dieser ist ja auch der Hauptmarkt für unsere landwirtschaftlichen Exportprodukte. Die Konkur- renzlage verschärft sich also, und durch die Budgetrestrikzio- nen und die Sanierungsmassnahmen des Bundeshaushaltes fehlen uns die Mittel, um darauf zu reagieren. Herr Bundesrat, ich frage Sie an: Gilt die Aussage, Gatt sei eine grosse Herausforderung, aber für die schweizerische Landwirtschaft insgesamt tragbar, auch unter den neuesten Rahmenbedingungen, nämlich Gatt überlagert durch die Haushaltsanierungsmassnahmen? Zu den negativen Auswirkungen im Bereich

Landwirtschaft kommen jene im Bereich der Nahrungsmittelindustrie. Hier sind schwierige Fragen des Rohstoffhandicaps zu lösen, da- mit die Lebensmittelindustrie und die weiteren Betriebe mit Ar- beitsplätzen im Zusammenhang mit schweizerischen Land-

I.Juni 1994 761 Geschäftsbericht des Bundesrates Wirtschaftsprodukten weiterhin in der Schweiz produzieren können. Ich meine, diese und andere schwierige Fragen seien gründlich zu prüfen. Das Tempo des Bundesrates, nämlich über Gattlex eine Volksabstimmung schon im Juni 1995 durchzu- führen, scheint mir riskant und unrealistisch. Wenn man von dort her zurückrechnet, sich die Referendumsfrist und auch die Behandlung im Rat vor Augen hält, sieht man, dass dies in einem unheimlichen Tempo geschehen muss. Eine gründli- che Bearbeitung des Gatt-Paketes und eine vorgängige Ver- abschiedung der Verfassungsartikel über die Landwirtschaft, möglichst im Sinne der Initiative des Schweizerischen Bauern- verbandes, scheinen mir erfolgversprechender als vermeintli- cher Zeitgewinn mit unbefriedigenden Lösungen und dem Ri- siko eines Scherbenhaufens.

Ziegler Jean (S, GE) : Le Parlement est là pour critiquer le gou- vernement: la plus grosse affaire que le département de M. Delamuraz, conseiller fédéral, avait à traiter ces dernières années, notamment l'année dernière, c'était bien sûr la fin de l'Uruguay Round, les Accords du Gatt. Or, c'est à ce sujet que j'aurais quelques critiques à faire. Je fais une remarque préliminaire: en général, on a l'impres- sion dans l'opinion publique que ceux qui sont contre le Gatt sont quelques types archaïques, quelques paysans un peu re- tardataires ou quelques hommes et femmes qui sont contre l'ouverture internationale de la Suisse, contre la solidarité de notre pays avec les sociétés de la planète. Or, je suis contre le Gatt et personne ne peut me reprocher de manquer de cons- cience internationaliste. J'ai beaucoup de reproches à encais- ser, mais celui-ci, on ne peut pas me le faire. Qu'est-ce qui s'est passé? Quelle a été la conduite de la Suisse durant cette négociation? Premièrement, le refus de soutenir la clause d'exception cultu- relle proposée par la France: la Suisse s'est alignée sur la posi- tion américaine dans le domaine de la création artistique, ins- taurant le libéralisme planétaire tant pour le cinéma, la littéra- ture, la peinture, et sacrifiant par là le cinéma suisse, par exem- ple, et un certain nombre de secteurs essentiels de la création culturelle helvétique qui ne peuvent pas entrer en concurrence avec les mégaproductions américaines et d'ailleurs. Deuxièmement, on a signé à Marrakech, ce qui a été un scan- dale, donnant un coup de main formidable à ce roi corrompu et tortionnaire, Hassan II. Plusieurs organisations du tiers monde et églises sont intervenues auprès du Conseil fédéral pour qu'au moins l'acte solennel de signature n'ait pas lieu à Marrakech. Le Conseil fédéral n'a pas bougé. Bon, c'est une petite chose. Troisièmement, la chose principale, c'est bien sûr la clause so- ciale. J'ai trois minutes pour expliquer ce qu'est la clause so- ciale, plutôt ce que signifie l'absence de la Suisse dans la dé- fense de la clause sociale, en la renvoyant à un prochain round. C'est tout à fait catastrophique. Le Gatt, c'est deux choses: premièrement, le commerce mondial a atteint l'année der- nière un volume monétaire de plus de 3000 milliards de dol- lars, ce qui est énorme comme volume. On instaure sur la planète le libéralisme total. Deuxièmement, les Accords du Gatt étendent ce libéralisme, par exemple, non seulement aux marchandises, non seulement aux mouvements des ca- pitaux, mais également aux services, à la protection des mar- ques, etc. Autrement dit, l'immense tiers monde où vivent les trois quarts des hommes, des femmes et des enfants sur cette planète est livré sans aucune défense à l'agression du capital multinational. Il y a des organisations du tiers monde qui ont demandé de créer au moins la clause sociale interdisant un certain nombre de pratiques comme le dumping salarial, le travail des enfants, le travail forcé. La majorité des Etats signataires, y compris la Suisse, ont balayé cette réserve en disant qu'il y

a les conventions de l'Organisation internationale du travail. Or, M. Boutros Boutros-Ghali lui-même, le patron suprême des Nations Unies et donc de l'Organisation internationale du travail, dit que les conventions collectives, les conventions de l'OIT ne fonctionnent pas et qu'il faudrait trouver autre chose. Autrement dit, en ouvrant l'immense tiers monde, où vivent 3,8 milliards des 5,2 milliards d'êtres humains que nous sommes sur terre, au libéralisme total des mouvements de capitaux, aux délocalisations, à l'implantation des sociétés multinationales, sans assurer une obligation pour ces dernières de respecter la liberté syndicale, de respecter une capacité de négociation salariale, de refuser le travail des enfants, etc., vous faites augmenter d'une façon effrayante la misère dans les pays du tiers monde. J'ai une minute pour un dernier point qui est un point d'idéologie. M. Delamuraz, conseiller fédéral, est un des rares grands orateurs politiques de ce pays. Or, dans son vocabulaire, dans la raison analytique qu'il met en oeuvre, il a des dysfonctionnements graves. Il dit: «Nous avons raté l'entrée dans l'Europe avec l'EEE, il serait donc catastrophique de rater le Gatt maintenant.» Mais non, l'intégration européenne met en oeuvre le jeu de la concurrence entre partenaires égaux: la Suisse peut se défendre contre la France, l'Autriche, etc. Il n'y a aucune équivalence à établir entre l'Espace économique européen et le Gatt. Deuxième perversion du langage, que M. de Pury surtout utilise: il cite tout le temps Adam Smith, le père fondateur du libéralisme économique. Mais Adam Smith, dans ses «Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations», qui est la bible des libre-échangistes, n'analyse qu'un seul cas, le commerce entre l'Angleterre et le Portugal. A partir de là, il constate empiriquement que, en effet, en libéralisant les tarifs douaniers entre l'Angleterre et le Portugal, la richesse des deux nations a augmenté. C'est très bien, c'est Adam Smith, mais cela n'a rien à voir avec une idéologie justificatrice d'un accord mondial de libéralisation entre partenaires totalement inégaux. Präsidentin: Herr Ziegler, ich muss Sie darauf aufmerksam machen, dass Sie genau gleich viel überziehen dürfen, wie diejenigen, die schon überzogen haben, nämlich eine Minute und nicht mehr. Das heisst, Sie sollten aufhören. Ziegler Jean (S, GE): Je pose deux questions très techniques à M. Delamuraz, conseiller fédéral: pourquoi Marrakech? Et pourquoi avez-vous laissé tomber les écrivains, les cinéastes, les créateurs suisses au moment de la bataille sur l'exception culturelle? Präsidentin: Herr Ziegler, ich bitte Sie, jetzt den Satz zu beenden. Ziegler Jean (S, GE): Dernière phrase: pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas soutenu la proposition d'une clause sociale, s'est-elle alignée sur les Américains et a-t-elle abandonné le tiers monde à son destin? Tschopp Peter (R, GE): C'est en ma qualité de président de la Commission fédérale du cinéma que j'aimerais dire à M. Ziegler Jean que je n'aime pas qu'on fasse du cinéma autour du cinéma. Vous avez abordé la question de l'exception culturelle. Je vous encourage très vivement à prendre contact avec M. Wasescha qui vous expliquera que la délégation suisse à l'Uruguay Round a déployé des trésors d'imagination pour faire une contre-proposition à l'exception culturelle «made in France» qui s'appelle la «spécificité culturelle». Vous verrez que c'est une piste qui sera, en son temps, couronnée de succès. Il faut se documenter. Delamuraz Jean-Pascal, conseiller fédéral: Je voudrais tout d'abord exprimer à M. Zwahlen, et à certains des intervenants dans ce débat sur la gestion du Conseil fédéral, ma gratitude pour l'appui de feu qu'ils apportent au Conseil fédéral, et particulièrement à mon département, dans des opérations d'envergure qui s'appellent la revitalisation, qui s'appellent la lutte contre le chômage, qui s'appellent l'inscription de la Suisse dans un tissu international de qualité et de bonne performance. Cet avis critique et documenté de la Commission de gestion, je le considère comme une contribution utile et bien-

Gestion du Conseil fédéral 762 N 1er juin 1994 venue à la construction que nous avons à faire ensemble, Parlement et gouvernement, de notre avenir économique en particulier.

E. 11

vous intéressera de savoir que si la reprise, engagée il y a environ un an, est en train de gagner en vigueur et qu'à la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris la semaine prochaine on corrigera encore quelques estimations à la hausse, que si en même temps dans notre pays le taux de renchérissement n'a jamais été aussi bas depuis de nombreuses années qu'il ne l'est aujourd'hui, que si peu à peu l'image favorable que présente la production économique globale commence à avoir des effets positifs sur notre marché, bref que si les signaux sont aujourd'hui donnés pour une amélioration de la situation économique, il y a cependant dans le long terme un certain nombre de renseignements et d'évolutions qui sont plus préoccupants. Je me bornerai à citer trois chiffres: entre 1990 et 1992, les entreprises de l'Union européenne qui sont situées sur notre territoire diminuaient leurs effectifs en Suisse de près de

E. 12

pour cent, sans doute parce que la plate-forme suisse, pour elles, perdait de son intérêt par rapport à d'autres plates-formes dans l'Union européenne. Dans le même temps, deuxième chiffre, les effectifs des entreprises suisses dans l'Union européenne augmentaient de près de 12 pour cent, sans doute parce que la délocalisation de Suisse vers l'étranger, et en particulier dans les pays de l'Union européenne, est devenue dans ces années cruciales extrêmement intéressante. Troisième et dernier chiffre: l'ensemble des entreprises suisses à l'étranger, dans les cinq continents, a augmenté ses effectifs, toujours pendant la période de 1990 à 1992, de plus de 11 pour cent. Alors résumez! Si nous sentons à court terme les heureux signes d'une reprise de l'économie, ces mutations d'emplois extrêmement importantes, ces délocalisations nous montrent deux tendances contradictoires: une tendance d'affaiblissement des effectifs des entreprises en Suisse et dans le même temps une croissance considérable des entreprises suisses à l'étranger, en Europe et dans les quatre autres continents, de l'ordre de 11 à 12 pour cent en deux ans. C'est énorme, et cette préoccupation doit être la nôtre de tout mettre en oeuvre pour que nous soyons impliqués dans des accords internationaux de haute qualité et pour que nous soyons capables à l'intérieur du pays de créer des conditions-cadres favorables à la re-création d'emplois par rapport à nos concurrents. L'inscription de la Suisse dans des accords internationaux de qualité, c'est l'actualité du Gatt qui en est la réponse. J'interviendrai à la fin de mon discours sur cet aspect particulier des choses. Mais pour ce qui concerne les conditions intérieures, il est indispensable que nous allions avec détermination dans le sens de la poursuite de la politique économique que nous avons lancée il y a trois ans. Il n'avait jamais été question sous cette coupole d'une régénération de l'économie de marché: il en est question depuis trois ans. Nous souhaitons tous que les étapes de cette réalisation soient, comme l'a dit M. Zwahlen, plus rapides et plus déterminées. Permettez-moi de vous dire que ce souhait que je partage totalement se heurte encore à certaines passivités intellectuelles, à certaines inerties nées de la période facile du beau temps économique, à certaines habitudes prises, à certains comforts dont il est difficile de se sortir, même sous l'empire du péril ou en tout cas des difficultés économiques. C'est à ce travail consistant à remonter la pente, à faire du neuf que nous nous consacrons. Contrairement au bilan pessimiste que tirait M. Zwahlen et que confirmait un peu M. Cavadini Adriano, je crois pouvoir dire que, lancé en mars 1993 pour la première fois dans un débat devant votre

Conseil, le programme est en train de produire et a déjà produit quelques effets fameux qui sont énumérés d'une manière sèche dans le rapport de gestion, mais qui revèlent tout de même que le cap a bel et bien été pris dans une nouvelle direction, et que le calendrier pour la suite des opérations peut être envisagé avec confiance. Ah! sans doute, devons-nous constamment, dans ce débat sur la revitalisation, arbitrer entre des définitions a priori contradictoires. D'un côté, on estime, parmi les purs et les absolus du libéralisme intégral, dont le Conseil fédéral n'est en tout cas pas, que toutes les scories nées de l'amélioration sociale - ce sont les termes utilisés - intervenue ces dernières années, toutes les charges consécutives à l'amélioration des standards écologiques dans la production, sont des éléments qu'il faut couper et que le Conseil fédéral manque singulièrement de courage lorsqu'il parle de revitalisation en continuant de prendre en compte ces éléments. Nous ne disons pas que tous les acquis sont intangibles, mais nous disons qu'ils font partie pour l'essentiel des progrès d'une société, et que de les sacrifier sur le seul autel des rendements économiques exclusifs ne serait pas sage, ne serait politiquement pas possible et ne serait socialement et écologiquement pas admissible. Mais à l'autre extrémité de l'éventail politique, ceux qui font le reproche contraire au Conseil fédéral de vouloir précisément un libéralisme pur et dur et de vouloir bazarder ce qui a été gagné chèrement en conquêtes sociales ou écologiques, et que celles-ci doivent être prioritairement conservées et améliorées coûte que coûte, ceux-là sont aussi inadmissibles dans leur absolu que les premiers. Il est indispensable de conduire ce programme avec détermination, un programme qui fera mal ici ou là, mais qui doit être pris globalement. La revitalisation, ça ne se débite pas à la carte par briques et morceaux, la revitalisation, c'est un tout, c'est un ensemble. Il me suffira de dire que si, au chapitre de la cohérence, Monsieur le Rapporteur, vous avez émis des doutes quant à l'équilibre intérieur et à l'harmonie du programme gouvernemental, parce que vous avez opposé - et partiellement, c'est juste - les préoccupations de revitalisation aux préoccupations financières du Conseil fédéral, je dois vous dire que cela tient pour l'essentiel à la forme des choses, à la manière de les traiter, notamment au Parlement, à l'exigence de la démocratie directe quant au rythme et quant aux procédures que nous avons à engager, bien plus qu'à une absence de «vista» qui serait la marque d'un Conseil fédéral aveugle et divisé. Il n'en est rien; il y a bel et bien eu, lorsque la législature a commencé, et plus encore lorsque le message de mars 1993 a été conçu, une vue gouvernementale globale, et c'est celle-ci que nous essayons de faire passer. S'il arrive que la manière dont cela passe peut apparaître comme un peu curieuse et parfois anachronique, cela tient sans doute à l'insuffisance des explications que le Conseil fédéral a données. Je m'engage sur ce point, pour répondre à la critique centrale de votre intervention, à accentuer encore cette information, de manière à placer chaque démarche du Conseil fédéral, qu'il s'agisse des démarches de finances publiques, des démarches de transformations autonomes de nos conditions, des démarches d'accords avec nos ententes internationales, sous l'éclairage de la globalité, et que l'on comprenne quelle est cette petite pièce, quel est son fonctionnement dans le cadre du plus grand ensemble que nous avons mis sur pied. Ce sera, à mon avis, la meilleure des contributions qu'il pu faire la Commission de gestion, que de rappeler à l'ensemble du Conseil fédéral, en particulier à son administration, qu'elle doit avoir ce point de vue de Sirius et cette référence générale, sans quoi il n'y a que des petites politiques juxtaposées et parfois même contradictoires qui finiront par agacer à juste titre le législateur, sinon le peuple et les milieux sociaux et économiques de ce pays. C'est dans cette direction que je réponds également à M. Cavadini Adriano, en lui disant que le calendrier, qui avait été fixé pour la première étape de la

revitalisation et qui avait été commenté aussi dans le message de février 1993, a été pour l'essentiel tenu, et que ce qui va se passer maintenant dans un second élan - le premier élan n'étant d'ailleurs pas achevé - fera l'objet d'un rapport à votre assemblée durant l'été, pour que vous voyiez quels seront les axes de cette deuxième étape de la revitalisation. En tout cas, il faut en main-tenir absolument le principe, car vous voyez bien que nous courons des dangers, Monsieur Cavadini. A la seule évocation d'une légère reprise, on constate que d'aucuns baissent déjà les bras qu'ils avaient à peine levés, et qu'ils sont déjà très satisfaits que ça aille bien malgré tout. Cette démobilitation, avant que la mobilisation n'ait été achevée, est hautement dangereuse. Puisse la lucidité des propos que vous tenez ce matin, dans ce Conseil - du moins la plupart d'entre vous -, nous aider dans cette direction!

I. Juni 1994 N 763 Geschäftsbericht des Bundesrates J'ajoute que le rôle de leader de mon département dans ce domaine est lié à la fonction même du département, mais que ça ne peut être qu'une opération du Conseil fédéral dans son ensemble, comme je le disais à M. Zwahlen tout à l'heure. Je vous fais d'ailleurs observer que ce qui a pour la première fois attaché votre intérêt à ces programmes de revitalisation, c'est un de ces fameux rapports annuels sur la politique économique extérieure de la Confédération, tels que le Conseil fédéral in globo vous les présente chaque année en janvier, et qui avaient posé pour la première fois les problèmes en l'occurrence, et qu'ensuite nous avons concrétisé cela en février 1993. Le Conseil fédéral donc, dans son ensemble, a eu ce rôle de leader et continuera de l'avoir. Je voudrais vous dire en deux mots, en ce qui concerne le marché du travail, que la légère reprise que nous voyons actuellement se développer, grâce à l'exportation, mais aussi grâce enfin à une légère amélioration du marché intérieur, n'aura de traduction réelle et profonde sur le marché du travail qu'avec un certain décalage. Néanmoins, nous observons que les taux heureusement régressent, et cela est socialement, humainement, politiquement et financièrement du plus grand intérêt. Sachez que tout ce que nous pouvons faire pour aider à ce mouvement, nous le ferons, et qu'en particulier les formes positives de l'aide au chômage au lieu des seules formes administratives auront le dessus, notamment dans la révision qui est actuellement soumise aux travaux des commissions de votre Chambre concernant la loi sur l'assurance-chômage. Nous changeons de secteur, en abordant avec MM. Müller et Kühne le sujet de l'agriculture. La politique laitière, tout d'abord, Monsieur Müller. Pourquoi est-ce qu'elle a une importance si vitale pour l'ensemble de l'agriculture et pour l'ensemble de notre économie? Bien sûr, parce qu'elle représente le tiers des revenus paysans dans ce pays. Mais ensuite parce qu'elle présente un des rares espoirs qui seront ceux de l'agriculture suisse de pouvoir exporter, exporter davantage et mieux, ses produits à l'étranger. C'est une des rares productions suisses dans les produits agricoles qui puissent offrir cet espoir et cette certitude. Or, Monsieur Müller, nous constatons une chute de nos parts de marché du fromage à l'étranger, qui est chaque année plus marquée et qui pose des problèmes importants. Nous devons régler ces problèmes. Nous devons les régler au plan de la qualité du produit exporté, mais nous devons aussi les régler au plan des prix que nous pratiquons. Voilà pourquoi le secteur du lait a été particulièrement touché par des prix que nous voulons lentement, mais sûrement rapprocher du marché. Voilà aussi où se situe un des rares créneaux d'espoir pour notre agriculture. Bien sûr, il faut continuer d'accompagner cette adaptation de la sollicitude de la Confédération; bien sûr les paiements directs nouvelle formule (art 31 a et 31 b de la loi sur l'agriculture) doivent être l'accompagnement obligé de telles mesures si nous voulons éviter - et nous voulons l'éviter - le démantèlement de l'agriculture suisse. Ce que nous voulons pour l'agriculture suisse, c'est sa restructuration continue, progressive,

mais ce n'est en aucun cas son démantèlement. Or, en même temps qu'il faut accompagner ces mesures par des mesures de paiements directs, il faut aussi que les secteurs en aval et en amont de l'agriculture fassent leur travail, contribuent à cet assainissement. Pour l'instant, nous n'y sommes pas encore. L'agriculture suisse est dans une position ingrate, que d'avoir en amont des conditions qui alourdissent ses prix, pour l'essentiel, qui souvent compliquent ses conditions de production, et en aval des organisations qui sont lourdes et qui ne garantissent pas l'écoulement des produits. Ces deux motions de votre Conseil pour l'assainissement de ces deux secteurs ont été adoptées telles quelles par le Conseil fédéral, c'est dire que le Conseil fédéral les juge comme essentielles et qu'il participe activement à leur mise en place actuellement. J'ajoute, et je crois que c'est très important, Monsieur Müller, qu'en agissant sur les prix d'une manière cohérente le Conseil fédéral peut ainsi maintenir les quantités. En n'agissant pas sur les prix, il serait obligé d'agir sur les quantités, ce qui serait difficile et, dans certains cas, catastrophique pour la production agricole suisse. Ceux qui prétendent agir à la fois sur les prix et sur les quantités sont évidemment de diaboliques ennemis de l'agriculture, et sachez que ce n'est en tout cas ni la prétention du Département fédéral de l'économie publique, ni celle du Conseil fédéral. En agissant sur les prix, et sur les prix seulement, nous sauvagardons les quantités, mais il faut accompagner cette action sur les prix, et les paiements directs et les actions en amont et en aval de l'agriculture. Quant à dire que le Conseil fédéral en viendrait peut-être à oublier les conditions particulières liées à la géographie et à la climatologie de notre pays, et à ne retenir que les productions les plus faciles pour laisser gentiment choir son appui aux productions agricoles en situation plus difficile, sachez que ce n'est absolument pas son intention. Si telle était l'intention du Conseil fédéral, ce serait suicidaire, car il est bien clair que c'est dans ces régions-là que tomberaient brusquement toute une série de fonctions nationales qu'accomplit l'agriculture au titre du maintien du paysage, de la protection des eaux et des sols, de l'entretien de populations actives dans les zones préalpines et dans les zones de montagne. La Suisse a obtenu au Gatt -je dis bien la Suisse, et pas nos négociateurs - qu'on reconnaisse la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est-à-dire que les fonctions non nutritionnelles de l'agriculture puissent être soutenues par les pouvoirs publics sans tomber sous le coup des mesures proscrites par le Gatt. Il est bien clair que ce n'est pas après avoir obtenu cette grande victoire internationale dans les pourparlers de l'Uruguay Round que le Conseil fédéral va jeter le manche après la cognée et abandonner d'aucune manière ses populations agricoles, marginales au sens géographique du terme, mais tout à fait incorporées au sens économique et au sens social du terme. M. Kühne a complété l'intervention de M. Müller à propos de l'agriculture, et il a posé quelques questions en relation avec le Gatt. Je crois qu'il faut dire un certain nombre de choses quant à ce Gatt qui occupera une grande place dans nos réflexions et dans nos discussions, notamment dans la deuxième moitié de cette année. La première chose, c'est que les sept ans et quelques mois qu'ont duré les négociations de l'Uruguay Round ont été l'objet ici de nombreux débats, de nombreuses interventions où l'on voulait faire le point et où souvent les députés paysans ont exprimé des inquiétudes quant à ce que seraient les résultats du Gatt pour l'agriculture. Au travers de ces interventions, de même qu'avec la participation de l'Union suisse des paysans, en permanence, avec nos négociateurs, aux différentes phases des travaux de l'Uruguay Round, vous disposez et nous disposons d'une information qui, aujourd'hui, est une information «up to date» sur le contenu de ces accords et sur leurs conséquences, par le droit interne notamment, sur l'agriculture de notre pays. J'ai exceptionnellement fait envoyer aux 246 députés fédéraux les documents qui sont soumis

aujourd'hui à la consultation dans notre pays, selon les termes de la constitution, pour ajouter encore à cette information et à cette préparation au débat que nous aurons officiellement à conduire dès que les deux messages auront été rédigés par le Conseil fédéral, c'est-à-dire à l'automne prochain. Ainsi, ne tombez-vous pas dans un monde inconnu qui vous serait brusquement révélé ou, comme on avait dû le faire pour l'Espace économique européen, devant des textes qui n'ont été finalisés qu'à la dernière minute et qui n'avaient pas pu être accompagnés, présentés, commentés tout au long de la négociation. Cela devrait nous permettre, Monsieur Kühne, non pas du tout de précipiter le débat-ce ne serait pas supportable qu'un débat fût précipité sur une matière aussi importante -, mais de l'avoir préparé, de l'avoir pré-digéré - si vous me permettez l'expression - de telle manière que le Parlement, au moment de prendre ses décisions, soit véritablement informé et largement informé du contenu de ce programme. Vous me permettrez de vous dire que ce Gatt est une chance à saisir si l'on veut être, comme nous l'avons toujours été, membre à part entière de la communauté internationale qui représente pour la Suisse quelque chose de si important. Mais il est bien clair qu'il ne constitue qu'un cadre et qu'une fois ce cadre fait ce seront à nos décideurs économiques privés, à vous les

Gestion du Conseil fédéral 764 N 1er juin 1994 paysans, aux gens de l'industrie, aux gens de l'artisanat, aux gens des services d'avoir l'audace d'investir et d'innover et de donner un contenu à ce cadre, rien d'autre. C'est une responsabilité commune qui est la nôtre, mais je vous invite, bien sûr, à méditer sur le caractère de plus en plus interdépendant de la vitalité de nos secteurs économiques et à vous rendre compte qu'il ne pourrait pas y avoir de vitalité à long terme de l'agriculture, comme nous la voulons, comme nous la souhaitons et comme nous essayons de la construire, s'il y avait un secteur des services complètement en débandade et s'il y avait un secteur de l'industrie en déclin. Il est clair que la vitalité dans la solidarité qui doit unir ces trois secteurs est dépendante de la bonne santé de ces trois secteurs. Il n'est pas question d'imaginer que le 5 pour cent environ de la population active du premier secteur soit en pleine vitalité alors que le 95 pour cent végéterait faute d'avoir compris le Gatt et d'avoir saisi le Gatt, mais inversement, il n'est pas concevable non plus que le 95 pour cent de la population helvétique croisse et prospère et laisse tomber le 5 pour cent composé d'agriculteurs. C'est une question plus que jamais de solidarité entre les secteurs, d'interdépendance de ces secteurs économiques et c'est cela la philosophie du Gatt que nous aurons à méditer. En tout cas, je vous dis en toute clarté pour répondre très précisément à la question que me posait tout à l'heure M. Müller, mais par laquelle me rejoint aussi M. Kühne, qu'une agriculture suisse saine et performante, c'est ça le vœu, c'est ça la volonté du Conseil fédéral. M. Ziegler Jean est l'invité surprise de ce débat par ailleurs intéressant. En effet, il est apparu sous un nom d'emprunt, sous un nom d'artiste - singinois je crois - pour camoufler ses véritables intentions. Alors, je répondrai à M. Ziegler en français quand même, pour lui dire que les longues vacances universitaires aidant, je l'invite non pas à relire ses propres oeuvres seulement, si essentielles soient-elles dans leur contribution à la littérature, mais également à lire l'abondante documentation que le Conseil fédéral a préparée sur le Gatt. Et il y verra, de cet oeil perspicace qui est le sien, qu'il y a parfois quelques images d'Epinal qui méritent correction, qu'il y a quelques a priori qui peuvent comprendre nuance. Il constatera qu'un certain nombre des affirmations qu'il a tenues à cette tribune ne correspondent pas tout à fait à la réalité. Je ne parle pas des interprétations que tire M. Ziegler des informations et des faits, c'est son charme et son originalité -je ne saurais les mettre en cause -, mais c'est l'information, le fait sur lequel il se fonde qui me paraissent mériter quelques retouches. Bonne et saine lecture, Monsieur

Ziegler, pour l'été qui vient, de manière que vous arriviez à résipiscence à l'automne lorsqu'il s'agira de tenir le débat sur le Gatt. Mais trêve de plaisanterie, je réponds préalablement - et je le ferai plus longuement dans le cadre du débat - à deux ou trois des questions métaphysiques qu'a posées M. Ziegler à propos du Gatt. Le refus de soutenir la clause culturelle, l'exception culturelle, qui ne touche d'ailleurs qu'un secteur de l'expression culturelle et de la création artistique, ne procède nullement d'un alignement stupide de notre part sur les Américains. Au contraire c'est un des domaines que nous avons particulièrement négocié et particulièrement discuté, notamment tout à la fin du parcours de l'Uruguay Round lorsque la France - pour l'appeler par son nom -, trouvant moyen de sortir son épingle du jeu en matière agricole en souscrivant aux idées américaines et aux idées de l'ensemble des négociateurs, s'est trouvé ce créneau d'opposition. Cela a partiellement réussi. On a sorti ce secteur très partiellement de l'ensemble des Accords du Gatt. Si la Suisse ne les a pas suivis, ça n'est pas du tout, Monsieur Ziegler, parce qu'on imaginait que le produit culturel, terme abominable, puisse être assimilé à quelque produit économique que ce soit, mais c'est parce qu'un pays de la taille du nôtre a le plus grand intérêt à pouvoir bénéficier de l'ouverture aux articles culturels commercialisés que le Gatt a réussi à apporter. Sachant que les moyens d'aide spécifique pourront continuer d'être attribués notamment aux créateurs du cinéma suisse et qu'ils ne tombent nullement sous le coup du Gatt, nous pensons que nous avons oeuvré du mieux pour les intérêts de la création culturelle et artistique suisse. Il me semble que l'éloquente intervention du professeur Tschopp en réponse au professeur Ziegler, tout à l'heure, deuxième invité surprise, vous aura rassurés sur ce point et que nous aurons l'occasion encore de vous démontrer que cette prise de position n'est pas une scélératasse à l'égard des producteurs de cinéma, et des créateurs du cinéma suisse en particulier. J'en viens à la clause sociale, mais il faut que je fasse un tout petit crochet, dans les Accords de l'Uruguay Round, par la clause environnementale. C'est la Suisse, Monsieur Ziegler, quelque deux ans avant l'achèvement de la négociation, qui a introduit la dimension environnementale et qui a été suivie par l'ensemble des négociateurs. Elle n'était pas seule dans sa démarche, mais elle en a pris la tête. Et c'est au vu de l'expérience, qui a exigé deux ans de discussions autour de ce thème, pour déboucher sur des conclusions qui ne sont pas encore définitives, c'est au vu de cette démarche que la Suisse a compris que, pour introduire une dimension nouvelle dans quelque round que ce soit du Gatt, il était indispensable de le faire initialement, de le comprendre dans un ensemble, si l'on voulait arriver à des résultats tout simplement sérieux. Or, ce n'est pas sérieux que d'introduire en mars de l'année 1994, au début du mois je vous l'accorde, une clause sociale qui n'avait jamais fait partie de l'ensemble en imaginant qu'elle puisse être réglée «en deux coups de cuiller à pot», si vous me passez l'expression, pour un accord qu'il fallait achever - et qu'on avait intérêt à achever - pour le mois d'avril. C'est tellement vrai que nous n'avons senti aucune unanimité chez les signataires des Accords de l'Uruguay Round quant à une telle clause, et que, cela vous surprendra totalement, ceux qui ont été le plus opposés à cette discussion de dernière minute étaient essentiellement les pays en développement qui, à tort, ont pu voir ou craindre, dans cette démarche, une espèce de «cheval de Troie» des pays industrialisés voulant en quelque sorte annuler par la porte de service l'ouverture des marchés que l'Uruguay Round introduit par la porte principale. Cette crainte de l'usage, qui aurait pesé contre les pays en développement, d'une clause sociale mal présentée et mal étudiée a été le facteur essentiel de la discorde, de l'opposition, et en tout cas de la non-majorité. En revanche, et je vous donnerai à méditer les excellents termes de mon discours officiel à Marrakech, j'ai moi-même dit

que s'il y avait un nouveau round à ouvrir et qu'il faille l'ouvrir tout de suite - mais peut-être qu'avec la nouvelle organisation on ne procédera pas par round - le thème de l'achèvement de la discussion environne- mentale et le thème de la reprise de la discussion sociale de- vaient être, à coup sûr, la base de ce nouveau round et le noyau central de nouvelles discussions et de nouvelles négo- ciations. En terminant, je vous fais observer, Monsieur le Député de Ge- nève, que le libéralisme auquel prétendent conduire, au plan international ou mondial, les nouveaux Accords du Gatt n'est pas un retour à la jungle du plus fort et du plus inique, c'est au contraire, enfin, une ouverture, mais une ouverture discipli- née, car en même temps qu'on proclame l'ouverture on fixe des règles. Que dois-je alors observer? Tous les accords anté- rieurs du Gatt, les six ou sept rounds successifs, se sont dérou- lés pratiquement sans les pays en développement. Ils ont été le fait d'un club de nantis, et c'est la première fois que des pays en développement étaient engagés. Mais, n'oubliez pas, Mon- sieur Ziegler, qu'à Punta del Este, en septembre 1986, il y avait 80 signataires qui entraient en négociation, dont la Suisse; à Marrakech - et ce ne sont pas les voluptés de la Mamounia qui les ont attirés - il y avait, à l'arrivée, 125 Etats et, parmi les 45 recrues nouvelles, essentiellement des pays en développe- ment C'est dire que, pour la première fois, ils ont été associés à la démarche et qu'ils ne trouveraient pas intérêt à s'y inscrire si elle était si catastrophique pour eux. Ils ont donc été englo- bés dans un effort politique de grande envergure pour la pre- mière fois dans l'histoire non pas seulement du Gatt, mais du monde. Cet élément-là mérite, avec la solidarité d'un appui de la part des pays riches comme le nôtre, un certain intérêt et une large compréhension, avec un large accueil à la clé. Voilà où est la dimension extraéconomique, la dimension poli- tique de l'opération. J'espère que le blanc de ma présentation

I.Juni 1994 N 765 Ordnungsantrag vous aura légèrement aérés et éclairés après le noir pessi- misme, le noir de feu, le noir de geai, de la couleur Ziegler. Genehmigt - Approuvé
 Abschreibung - Classement Antrag des Bundesrates Abschreiben der parlamentarischen
 Vorstösse gemäss der Beilage zum Bericht Proposition du Conseil fédéral Classer les
 interventions parlementaires selon l'annexe du rapport Angenommen -Adopté
 Bundesbeschluss - Arrêté fédéral Eintreten ist obligatorisch L'entrée en matière est acquise
 de plein droit Detailberatung - Discussion par articles Titel und Ingress, Art. 1,2 Antrag der
 Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Titre et préambule, art. 1,2
 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen -Adopté
 Namentliche Gesamtabstimmung Vote sur l'ensemble, par appel nominal Für Annahme des
 Entwurfes stimmen -Acceptent le projet: Allenspach, Baumann, Baumberger, Bäumlin,
 Berger, Blo- cher, Bonny, Borei François, Borer Roland, Bühler Simeon, Bühler Gerald,
 Bürgi, Camponovo, Carobbio, Cavadini Adriano, Chevallaz, Cincera, Columberg,
 Couchepin, Daepf, Darbellay, David, Deiss, Dettling, Ducret, Eggenberger, Epi- ney,
 Fankhauser, Fehr, von Feiten, Fischer-Hägglingen, Fi- scher-Sursee, Frey Claude, Frey
 Walter, Fritschi Oscar, Gie- zendanner, Giger, Gobet, Graber, Gros Jean-Michel, Gros-
 senbacher, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Hari, Heberlein, Hess Otto, Hollenstein, Jäggi
 Paul, Jori, Keller Anton, Kern, Kühne, Ledergerber, Leemann, Lepori Bonetti, Leuba,
 Leuen- berger Ernst, Loeb François, Maeder, Maître, Marti Werner, Mauch Ursula, Meier
 Hans, Misteli, Müller, Nabholz, Marbel, Nebiker, Oehler, Ostermann, Perey, Philipona,
 Pini, Poncet, Rebeaud, Rechsteiner, Rohrbasser, Ruckstuhl, Savary, Scheurer Rémy,
 Schnider, Schwab, Schweingruber, Seiler Hanspeter, Seiler Rolf, Sieber, Spoerry, Stamm
 Judith, Steiger Hans, Steinemann, Suter, Theubet, Tschäppät Alexander, Tschopp, Verterli,
 Weyeneth, Wick, Wittenwiler, Wyss Paul, Wyss William, Zbinden, Ziegler Jean, Zwahlen,

Zwygart (104) Dagegen stimmen - Rejetent le projet: Maspoli (1) Der Stimme enthalten sich-S'abstiennent: Mauch Rolf, Ruf, Spielmann, Stalder, Zisyadis (5) /Abwesend sind - Sont absents: Aguet, Aregger, Aubry, Bär, Béguelin, Bezzola, Binder, Bircher Peter, Bischof, Blatter, Bodenmann, Borradori, Bortoluzzi, BrüggerCyrill, Brunner Christiane, Bühlmann, Bundi, Caccia, Caspar-Hutter, Comby, Danuser, de Dardel, Diener, Dor- mann, Dreher, Dünki, Duvoisin, Eggly, Engler, Eymann Chri- stoph, Fasel, Fischer-Seengen, Friderici Charles, Früh, Goll, Gonseth, Grendelmeier, Gross Andreas, Gysin, Haering Bin- der, Hämmerle, Hegetschweiler, Herczog, Hess Peter, Hild- brand, Hubacher, Iten Joseph, Jaeger, Jeanprêtre, Jenni Pe- ter, Keller Rudolf, Leu Josef, Leuenberger Moritz, Mamie, Mat- they, Maurer, Meier Samuel, Meyer Theo, Miesch, Moser, Mühlemann, Neuenschwander, Pidoux, Raggenbass, Rei- mann Maximilian, Robert, Ruffy, Rutishauser, Rychen, San- doz, Scherrer Jürg, Scherrer Werner, Schmid Peter, Schmid- halter, Schmied Walter, Segmüller, Stamm Luzi, Steffen, Stein- egger, Steiner Rudolf, Strahm Rudolf, Stucky, Thür, Tschup- pert Karl, Vollmer, Wanner, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Züger (89) Präsidentin, stimmt nicht - Présidente, ne vote pas: Haller (1) An den Ständerat-Au Conseil des Etats #ST# 94.026 GPK-NR/SR. Abklärungen im Jahre 1993. Bericht CdG-CN/CE. Questions examinées en 1993. Rapport Bericht der Geschäftsprüfungskommissionen vom 12. April 1994 (BBII11316) Rapport des Commissions de gestion du 12 avril 1994 (FF I11317) Kategorie V, Art. 68 GRN - Catégorie V, art. 68 RCN Antrag der Kommission Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la commission Prendre acte du rapport Angenommen -Adopté An den Ständerat-Au Conseil des Etats Ordnungsantrag - Motion d'ordre Bonny Jean-Pierre (R, BE): Ich erlaube mir, einen Ordnungs- antrag zu stellen, und zwar betrifft er die Tagesordnung von morgen. Gemäss Programm werden wir über die parlamenta- rische Initiative der WAK Nationalrat zu befinden haben, die den Bundesbeschluss über die Fortführung des Bundesbe- schlusses über Finanzierungsbeihilfen zugunsten wirtschaft- lich bedrohter Regionen (94.410) zum Inhalt hat. Dabei ist vorgesehen, dass diese Beratung in Kategorie III stattfinden soll. Das bedeutet also, dass sich neben dem Kom- missionssprecher nur die Fraktionssprecher zu Wort melden können. Wenn man schon über die wirtschaftlich bedrohten Regionen spricht, sollten mindestens auch die Vertreter dieser Regionen Gelegenheit bekommen, sich dazu zu äussern. Das wäre natürlich bei der Kategorie III nicht der Fall. Deshalb mein Antrag, dass man dieses Geschäft nicht in Kategorie III, son- dern in Kategorie II, d. h. in einer organisierten Debatte, be- handelt Ich mache darauf aufmerksam: Es geht z B. auch um die Frage, wieweit eben neu bedrohte Regionen miteinbezogen werden sollen. Ich finde es nichts als recht und billig und an sich logisch, dass bei Themen, die die Regionalpolitik betref- fen, Vertreter dieser Regionen - welcher Meinung sie auch seien - Gelegenheit bekommen, sich dazu zu äussern. Ich beantrage Ihnen also, das Geschäft 94.410 in Kategorie II zu behandeln.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Geschäftsbericht des Bundesrates, des Bundesgerichtes und des Eidgenössischen Versicherungsgerichtes 1993 Gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances 1993 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1994 Année Anno Band II Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 03 Séance Seduta Geschäftsnummer 94.017 Numéro d'objet Numero

dell'oggetto Datum 01.06.1994 - 08:00 Date Data Seite 754-765 Page Pagina Ref. No 20
024 082 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin
der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de
l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino
ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.